

Publication de la PPE

Une trajectoire qui ne lève pas les craintes des salariés des énergies renouvelables, après la mobilisation historique

La manifestation a réuni le 10 février près de 1000 salarié·e·s devant les Invalides à Paris et la préfecture de Montpellier, une première depuis 15 ans.

Les salarié·e·s des EnR prennent acte de la publication le 13 février de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Le texte ne lève pas les craintes sur la pérennité du niveau d'emploi dans la filière.

Le 18 février 2026. Avec un retard de plus de deux ans, le décret donnant un cap à la politique énergétique de la France est paru le vendredi 13 au journal officiel. Comme anticipé, les volumes d'installation dans les EnR sont à nouveau revus à la baisse, laissant le secteur dans une grande fragilité.

Les salarié·e·s des EnR accueillent l'annonce de la publication de la PPE avec inquiétude.

La baisse drastique du carnet de commande ne permettra pas de maintenir le niveau d'emploi dans la filière. Aucune entreprise, aucun secteur, n'est capable d'assumer une baisse soudaine et brutale de ses commandes. Cette planification à elle seule ne saurait garantir ni le niveau d'emploi actuel ni la croissance d'une filière d'avenir pour la France. Par ailleurs, nous serons attentifs à ce qu'elle soit suivie d'effets sur le terrain comme le lancement d'un véritable plan d'électrification des usages ambitieux avec des obligations de résultats pour les entreprises.

L'importance de cette filière ainsi que ses temps de développement impliquent de voir un État planificateur et stratège dans le déploiement de l'éolien, du solaire et du stockage électrique en associant les salarié·e·s du secteur qui portent en premier lieu ces projets avec les territoires. Nous devons avoir pour ambition de reprendre collectivement le contrôle de notre production électrique au nom de l'intérêt général afin de se prémunir de toute dérive spéculative sur ce secteur indispensable pour notre souveraineté énergétique.

Chacun·e aura su lire que cette PPE n'a de valeur que jusqu'au lancement des débats présidentiels. Les salarié·e·s des ENR en France appellent donc l'ensemble des forces politiques qui sont venues le 10 février à nous apporter leur soutien, à le traduire dans leurs programmes, dans leurs paroles et dans leurs actes. La préservation des emplois et la poursuite des recrutements dans une filière aussi stratégique pour la souveraineté énergétique de notre pays doivent faire consensus.

Nous restons donc vigilant·e·s aux mouvements qui ne manqueront pas de traverser notre filière. Les annonces de multiples plans sociaux (déjà réalisés, en cours ou prévus), les trajectoires de réduction d'effectifs et les départs visibles et invisibles d'acteurs historiques du marché français sont autant de sonnettes d'alarmes concrètes, avec leur cortège de conséquences désastreuses sur l'emploi, les compétences et le tissu industriel de l'ensemble du secteur.

Après avoir agité la menace du pire, et négocié à huis clos, les syndicats patronaux présentent cette PPE comme un compromis acceptable. Dans le même temps, ils entérinent une trajectoire au rabais qui fait persister un sentiment de crainte au sein des salarié·e·s du secteur. Face à une situation qu'ils pensent ne plus pouvoir infléchir, les acteurs patronaux comptent sur la passivité côté salarié·e·s plutôt qu'une confrontation susceptible de remettre en cause l'équilibre existant, quitte à laisser les travailleuses et travailleurs absorber l'essentiel des conséquences. Dans ce contexte, les représentant·e·s des salarié·e·s regrettent fortement l'absence de soutien public de la part des organes représentatifs de la filière professionnelle. Nous rappelons donc que notre priorité est et restera la défense des emplois et non les enjeux économiques, qui ne suffisent pas.

Enfin, sur la forme, nous regrettons que la publication de la PPE ait eu lieu par décret, cela correspond à un passage en force nous privant de tout débat démocratique autour de l'avenir énergétique de la France. Nous nous interrogeons, par ailleurs, sur la pertinence d'un outil de pilotage tri-annuel de la politique énergétique quand les projets qu'il encadre courent sur 5 à 10 ans. Une filière industrielle d'avenir ne devrait jamais craindre pour sa survie dans un pays comme la France.

La réussite de notre mobilisation du 10 février est une démonstration indéniable de la pertinence des revendications des salarié·e·s et de leurs craintes légitimes pour l'avenir. Aujourd'hui, le monde des énergies renouvelables continue de se structurer, s'organiser afin de porter ses revendications et ses convictions pour atteindre l'objectif d'une nation respectant les Accord de Paris et atteignant le zéro carbone net en 2050. Dans cette dynamique, la mobilisation des salarié·e·s autour d'un cadre collectif commun, comme une convention de secteur, devient un enjeu pour l'avenir. Mutualiser nos garanties permet de faire face aux chocs sociaux annoncés, plutôt que de les subir isolément. C'est

aussi une première étape pour mettre en commun nos compétences et renforcer notre capacité collective à orienter l'avenir de la filière.

Signataires

CGT - BayWa r.e. CSE Q Energy

CGT Énergies coopératives CSE Urbasolar

CSE Akvo CSE Enercoop

CSE Nexans France CSE Groupe Qair

SUD Energie section Enercoop

SUD Energie 34

CSE Renner Energies France

CSE EDPR France CSE Corsica Sole CSE EOLFI

CSE Apex Energies

CSE France renouvelables CSE ABO Energy

CSE JPee

CSE Valorem CSE Solarhona CSE BayWa r.e.

CSE entité Technique Solaire